

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplet, Monthyon, Mesnil-Amelot, Pailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE	et les autres départements
	A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

4 Novembre. — Le navire russe *Duc d'Edimbourg* quitte Brest, faisant route sur Vigo.

— A la séance du conseil municipal de Toulouse, la minorité socialiste propose au milieu des applaudissements, la démission générale du conseil. La majorité refuse et dix démissions individuelles se produisent.

5 Novembre. — Le roi d'Espagne se rendant en Allemagne, traverse la France en train spécial.

— On signale des scènes effrayantes de désordres à Odessa, Restoff-sur-le-Don, Moscou et diverses autres villes.

6 Novembre. — L'agitation continue dans les ports de guerre. La Fédération nationale des travailleurs des ports adresse un nouvel appel pour la préparation de la grève générale des arsenaux et des établissements de la marine.

M. Balfour, premier ministre anglais, reçoit une députation des ouvriers sans travail.

— De nouveaux conflits ont lieu à Vienne entre étudiants allemands et italiens. Des manifestations en faveur du suffrage universel se produisent à Prague, Trieste, Saizbourg et Inspruck.

7 Novembre. — Le conseil des ministres fixe au 7 janvier 1906 le pro-

chain renouvellement triennal du Sénat.

— Le Sénat s'occupe sur une question de M. Goulot, de la question de la réglementation de la vitesse des automobiles.

— Le temps est très mauvais dans la Méditerranée. De Nice, on signale des dégâts sur les côtes. D'Ajaccio, on mande que les vagues ont, sur les quais, emporté de nombreuses marchandises. De nombreux voiliers ont relâché à Bastia.

— Une grande manifestation révolutionnaire a lieu à Cronstadt ; des soldats et des marins y participent.

8 Novembre. — La police de Perpignan fait arracher des affiches du comité international antimilitariste des travailleurs, qui avaient été placardées en ville pendant la nuit et incitaient les conscrits à tirer sur leurs chefs.

9 Novembre. — Le Sénat commence la discussion de la séparation des Eglises et de l'Etat. Il repousse quatre motions d'ajournement.

— Plusieurs villages sont inondés dans le département de l'Isère, par suite de crues des rivières grossies par les pluies.

— Le général Trepoff a été relevé de ses fonctions de gouverneur général de Saint-Petersbourg. Des désordres ont lieu à Cronstadt.

10 Novembre. — Le conseil des

ministres s'occupe de la situation parlementaire et décide d'accepter la discussion d'une interpellation de M. Dumont sur la politique générale.

— La Chambre, après un débat des plus mouvementés, au cours duquel M. Berleaux a donné sa démission de ministre de la guerre, a voté un ordre du jour de confiance au gouvernement par 310 voix contre 147.

— Le Sénat a commencé la discussion générale de la séparation. Deux orateurs prennent la parole : MM. Gourju et Charles Dupuy.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Une subvention de 412 francs est accordée à la Société de secours mutuels par le Ministre de l'Intérieur en raison du versement de 500 francs effectué par elle au fonds commun de retraites pendant l'année 1904.

Cette subvention est portée à l'avoir du fonds de retraites et porte intérêt à dater du 20 juillet 1905.

La Société d'horticulture du canton de Dammartin se réunira aujourd'hui dimanche, à deux heures et demie, en la salle de l'Hôtel de-Ville de Dammartin.

A cette séance aura lieu la distribution des récompenses du concours du 10 septembre dernier et la remise des médailles de l'exposition de chrysanthèmes.

\* \*

Nous avons le plaisir d'apprendre que pour répondre au désir qui lui a été exprimé par un certain nombre d'amateurs, la commission d'organisation de l'exposition de chrysanthèmes, fleurs, fruits, légumes et arbres

fruitiers, laissera l'exposition ouverte le lundi de dix heures à quatre heures.

Nous rappelons que cette exposition est installée dans la salle Saint-Jean, ancienne pension Boujard.

### SAINT-MARD

La Fanfare « L'Avenir » de Saint-Mard célébrera sa fête patronale de Sainte-Cécile le dimanche 19 novembre prochain.

Les adhésions au banquet qui aura lieu à l'« Hôtel du Nord », seront reçues jusqu'au 16 courant.

### VILLENEUVE

Le nommé Margotteau Alphonse, 42 ans, employé à la ferme de M. Boisseau, a quitté le domicile conjugal depuis le commencement d'octobre, laissant dans la détresse sa femme, qui est sur le point d'accoucher et sept enfants en bas-âge.

La gendarmerie est à la recherche du fugitif dont le signalement au moment du départ est :

Gilet lustrine noir, pantalon velours marron, chapeau de feutre souple ; taille moyenne, cheveux et sourcils bruns.

### SAINT-SOUPPLETS

Mercredi dernier, un étranger s'était assis sur un banc de la place de l'église. Il déjeunait.

Lorsqu'il eut terminé son frugal repas, il se leva et brisa une bouteille — vide, naturellement. Survint le garde champêtre Mavré, qui voulut le contraindre à ramasser les éclats de verre. Une telle sommation fut accueillie par une bordée d'outrages.

Prévenus, les gendarmes accoururent. « Je ne m'appelle pas, je n'ai pas de nom », répondit l'étranger aux

questions d'identité qui lui furent posées.

Il a été arrêté, fouillé, conduit à Meaux et incarcéré sous l'inculpation d'insultes à un agent de la force publique. C'est un nommé Lebreton, âgé de 31 ans, colporteur, originaire de la Seine.

### MONTÉ

Auguste Canon, 64 ans, ouvrier charron, a été surpris un beau matin par deux gendarmes au moment où il visitait des collets qu'il avait tendus contre le treillage d'une propriété, Canon se récria, mais on découvrit, enveloppé dans une chemise cachée sous le hangar où il couche, un rouleau de fil de fer semblable à celui ayant servi à confectionner des collets.

Canon reste silencieux... il est sourd. L'huisier de service lui transmit les paroles de M. le Président, mais il n'élève pas davantage le ton de sa protestation et il déclare simplement « qu'il ne sait pas ».

50 fr. d'amende et loi de sursis.

### ANNET

Dans la soirée du 26 août dernier, M. Guichard, marchand de vins-pêcheur a reçu la visite d'un autre pêcheur, nommé Studinger, âgé de 26 ans, qui est venu troubler sa réunion de famille.

Studinger que les renseignements de police représentent comme un individu redoutable « écume de la banlieue parisienne », était ivre ainsi que son commis ; aussi M. Guichard s'empressa-t-il de l'éconduire et de s'enfermer à clef, craignant pour sa sécurité que Studinger avait menacée à maintes reprises.

— Ah tu nous f... dehors, vociféra

l'ivrogne, eh bien, on va te crever la peau, c'est ta dernière heure aujourd'hui, tu ne verras pas le soleil couchant !

Et d'un coup de tête, Studinger cassa les carreaux de la porte d'entrée qu'il ouvrit en passant son bras à l'intérieur de la boutique, puis il se jeta sur M. Guichard, tandis que son commis se trouvait aux prises avec le garde-champêtre de Chalifert qui est le frère du plaignant.

Ce fut une scène échevelée : parents et enfants poussaient des cris d'effroi, Studinger s'efforçait d'étrangler son adversaire, bref le garde-champêtre d'Annet arriva et tant bien que mal parvint à maîtriser Studinger qui fut reconduit à son domicile.

Aujourd'hui il est tout étonné de se trouver sur les bancs de la correctionnelle « car si quelqu'un a été frappé à coups de battoir sur la tête et à coups de crosse de fusil dans le dos, je crois que c'est moi, dit-il. M. Guichard parle très bien, seulement il n'y a pas beaucoup de vrai dans ce qu'il raconte, il n'y en a même pas du tout ».

Et Studinger entreprend de nous refaire à sa façon le récit de la bagarre. Il est évident que le prévenu s'efforce surtout d'éviter une condamnation à l'emprisonnement qui aurait pour effet de lui faire subir la peine de 8 mois qui lui fut infligée il y a moins de cinq ans par le tribunal de la Seine, avec sursis, mais il manque son but, car il est gratifié d'un mois de prison.

(L'Indépendant).

### VILLEPARISIS

A Vaujours, mercredi dernier, un individu d'allures suspectes passait

devant la gendarmerie; interpellé par les gendarmes, il s'enfuit dans la direction de Villeparisis, mais un passant lui ayant barré la route, le fuyard fut fait prisonnier. Il se coucha, puis, profitant d'un moment d'inattention, il s'enfuit à nouveau.

Il fut refait prisonnier et a été conduit à Pontoise. C'est un nommé Richer, au service d'un cirque.

#### MORTEFONTAINE

Rathery Louis, 34 ans, se disant cordonnier, arrêté comme vagabond à Mortefontaine, a été condamné à 4 mois de prison.

Mme Chéron Léopoldine, dit Beaudry, 48 ans, brocanteuse à Moniaby, commune de Mortefontaine, vient d'être condamnée à 4 fr. d'amende par le tribunal de simple police de Senlis, pour défaut d'inscription sur son registre spécial d'achats.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le vendredi 24 courant, à 3 heures il sera procédé, en la salle de la justice de paix, par le ministère de M<sup>e</sup> Mardelet, notaire, à la vente par adjudication d'arbres sur pied appartenant à la commune de Nanteuil, situés sur le territoire de Baron, lieu-dit « Les Ancelles », comprenant 70 chênes, 16 bouleaux, 4 hêtres et 3 merisiers, et à la coupe à faire sur 2 hectares 72 arcs de bois, sis au même lieu.

#### OGNES

La démission de M. René Garnier, conseiller municipal d'Ognes, vient d'être acceptée par la Préfecture de l'Oise.

## UN ESCROC

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs que depuis quelque temps un individu âgé de 50 à 60 ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, portant la moustache et grisonnant, se présente dans les maisons où il se déclare représentant de la maison Pouyadou, chimiste, 8, rue Mayrau à Paris et fabricant de lactine mexicaine pour l'engraissement des animaux.

Tout en parlant, il établit une sorte de marché par lequel il envoie 300 kil de cette matière à 3 fr. le kil., puis prie la personne de vouloir bien placer cette marchandise. Ensuite, cet individu, sous prétexte d'avoir le nom et l'adresse de la personne, la fait signer sur des traites en blanc et remplir une feuille de commandes comme modèle.

Il laisse enfin ces papiers en disant qu'ils n'ont aucune valeur, mais il a bien soin de garder ceux où la signature de sa victime y est établie. L'individu s'en va, s'excusant bien poliment du dérangement qu'il cause à son client.

C'est alors qu'après son départ, les personnes s'aperçoivent en visitant leurs papiers qu'elles ont été victimes d'une escroquerie.

### Élections Législatives

Le « Journal Officiel » nous apprend indirectement que les prochaines élections législatives auront lieu en avril 1906. Tel est du moins l'avis publié dimanche à l'occasion des appels militaires en 1906.

Donc, nous écrivons nos députés très vraisemblablement le dimanche 29

avril, avec second tour le 13 mai. On parle également des 6 et 20 mai.

Pâques étant le 15 avril, on ne peut faire les élections ce jour-là ni le dimanche suivant, qui termine la semaine de vacances prévues à cette époque de l'année en l'honneur du printemps qui s'affirme et de l'hiver qui a disparu.

#### TRIBUNAL de SIMPLE POLICE

de Dammartin

Mahé Louis-Désiré. 1 fr. d'amende et dépens (contravention à l'arrêté municipal du 26 Juin 1905), demeurant à Villeneuve.

Pitois Pierre-Emile, demeurant à Thieux. 1 fr. d'amende et dépens (contravention à la police du roulage).

Bénard Ernest-Marie, demeurant à Nantouillet. 1 fr. d'amende et dépens (contravention à la police du roulage).

Martin Henri-Louis, demeurant à Juilly. 1 fr. d'amende (ivresse).

Schupbah Frédéric, demeurant à la ferme de Fontaine-les-Nonnes. 5 francs d'amende (contravention à l'arrêté préfectoral sur la circulation des vélocipèdes).

### La Fête de la Mutualité

Le président de la République a présidé, dimanche, la solennité qu'avait organisée en son honneur la Fédération nationale de la mutualité, avec le concours de toutes les Sociétés de secours mutuels de France

Les délégués de 24.000 sociétés mutualistes de toutes les parties de la France, et parmi lesquels on remarquait nombre de dames, s'étaient réunis dans la salle des Fêtes du Trocadéro.

M. Mabileau prit le premier la parole, remerciant M. Loubet de sa sympathie pour les mutualistes et dénombrant ceux-ci en exposant les progrès de la Fédération.

M. Lourties parle ensuite, faisant l'éloge de M. Loubet.

M. Loubet se lève à son tour et prononce un discours dans lequel il rassure les esprits chagrins qui redoutent la mutualité et y voient il ne sait quels symptômes de plébiscite dangereux.

Le banquet a eu lieu dans la galerie des machines, où les mutualistes, au nombre de 50.000, sont arrivés après avoir défilé devant le président de la République.

Le département de Seine-et-Marne était très largement représenté, et on ne comptait pas moins d'une cinquantaine de mutualistes appartenant à notre région.

Après s'être incliné devant les dames rassemblées autour de la table d'honneur, le président de la République est revenu sur la plate-forme qui se trouve à mi-hauteur du grand escalier et d'où l'on domine tout le rez-de-chaussée. Là, on lui a versé une coupe de champagne et M. Mabileau a porté un toast à sa santé.

M. Loubet, ensuite, descendant l'escalier, regagne sa voiture. Il est accompagné par M. Doumer et les ministres.

M. Doumer revient bientôt prendre la présidence du banquet. Il a à ses côtés M. Mabileau et tous les ministres.

Au dessert, M. Doumer prit la parole; il termina son discours de la façon suivante :

Votre grandiose manifestation démontre qu'il y a dans ce pays de la volonté, de l'énergie, de l'enthousiasme; elle nous

dit qu'en travaillant à resserrer les liens de la solidarité nationale, vous travaillerez à la grandeur de la patrie.

Messieurs,

Je vous propose de lever nos verres en l'honneur de la Mutualité, en l'honneur du premier des mutualistes, M. Emile Loubet.

Plusieurs autres toasts furent ensuite portés, mais les paroles des orateurs, perdues dans le brouhaha des conversations particulières de cette foule immense, ne furent qu'à peine entendues par leurs plus proches voisins.

Un contre-temps fâcheux, mais qui n'a cependant pas coûté la vie du maître queux de ce formidable banquet de 50.000 couverts, a pu remettre en mémoire l'aventure à la suite de laquelle l'infortuné Vatel se donna la mort ; encore, celui-ci avait-il comme excuse que le poisson du grand banquet de Chantilly ne manqua qu'à quelques tables, alors que les transports à grandes distances n'étaient pas facilités comme aujourd'hui par des express venant de Boulogne à Paris en deux heures.

Dès le commencement du repas, une rumeur, d'abord discrète mais qui prit peu à peu de la consistance, s'éleva des divers points de la salle du festin... Le pain manqua à chacune des mille tables et ce fut en vain que les convives s'en prirent au personnel... On envoya des exprès dans diverses directions et enfin, le repas étant presque terminé, on vit arriver plusieurs voitures de pain auxquelles l'assistance fit une bruyante ovation. Malheureusement un certain nombre d'accapareurs firent main basse sur les provisions, et les mangeurs de pain durent payer chèrement cette partie de leur alimentation, alors que les tranches de poulet,

de jambon et de romsteck restaient en surabondance sur les tables.

Comme à Paris, on oublie vite, on a beaucoup ri de l'aventure, et la foule s'est répandue gaiement dans les divers quartiers de la capitale.

## FAITS DIVERS

« Voici pour provoquer l'indignation de M. Piot et des autres apôtres de la repopulation. Il est dans Paris des propriétaires qui défendent à leurs locataires d'avoir des enfants. »

» Nous ne tenons pas là un propos fantaisiste : à Montmartre il y a certains beaux immeubles nouvellement construits. Or, si vous entrez pour demander à louer, le concierge, au nom du propriétaire, vous posera ces conditions préalables :

» — Pas de chiens, pas de chats, pas d'oiseaux, pas de pianos — et nous n'acceptons que les locataires qui n'ont pas d'enfants...

» Et s'il en naît un par la suite ? C'est une cause de résiliation immédiate de la location. On vous donne congé.

» Des ménages s'empresant, d'ailleurs d'aller là. Quelle excellente excuse auprès des belles-mères avides d'avoir des petits fils pour s'abstenir de toute progéniture !  
(La Vie de Paris)

### A LA GLOIRE DU CHOLÉRA

Un pince-sans-rire vient d'adresser un hymne au choléra :

Sous ton influence, on voit les ivrognes s'abstenir, les goinfres serrer leurs ceintures et les gens sales se laver. A ton approche, on lessive, on récuré, on nettoie de toutes parts et, par la magie de ton nom seul, les administrations les plus inertes s'agitent et se remuent...

Tu es le grand stimulant de ces admirables élans de philanthropie, l'inspirateur de ces travaux d'assainissement, dont d'autres, à ta place, s'enorgueilliraient ensuite, le bienfaiteur de notre pauvre monde enfin, qui, sans toi, très probablement, ne connaîtrait pas les premiers éléments d'hygiène.

Ce pince-sans-rire est un grand philosophe.

## JEANNE D'ARC ÉCUYÈRE

Lorsqu'il y a quelques semaines, nous avons publié dans nos documents historiques une petite note rappelant les chevauchées de Jeanne d'Arc, plusieurs de nos lecteurs nous sont montrés sceptiques sur ce point d'histoire de la libératrice de la France, que généralement on se représente comme une timide bergère, n'accomplissant en quelque sorte qu'à regret, le rôle militaire que ses « voix » lui avaient imposé, pour délivrer la France du joug de l'étranger.

Notre confrère de l'*Abeille de Fontainebleau* nous apprend que dimanche dernier, le comte de Cossé Brissac a fait à Fontainebleau une fort intéressante conférence sur ce détail de la vie de la Pucelle.

Baucoup de choses, a dit M. de Cossé Brissac, ont été publiées sur Jeanne d'Arc, mais peu de personnes se sont attachées à mettre en relief chez elle la femme de cheval. Cependant les chevauchées de l'héroïne ont été longues et nombreuses ; elle avait à son service un certain nombre de chevaux dont la robe était, soit uniformément blanche, soit uniformément noire.

Son premier voyage à cheval la mena de Vaucouleurs à Chinon, où se trouvait le roi Charles VII ; il comportait un trajet de plus de six cents kilomètres qui fut franchi dans l'espace de onze jours par un petit groupe de sept cavaliers et en pays ennemi. Voilà certes un raid effectué sur des « bourricauds » que nos écuyers modernes ne recommenceraient pas !

A la suite du conférencier nous voyons Jeanne à Orléans, aux villes et

châteaux des bords de la Loire, à Patay, où nous saluons aux côtés de l'héroïne la figure sympathique de Lahire.

Puis vint la chevauchée à travers la Champagne, la prise si extraordinaire de Troyes et le sacre de Reims.

Le conférencier s'arrêta au moment de la capture de la grande Française sous les murs de Compiègne, par un parti de Bourguignons. A partir de ce moment, en effet, Jeanne est prisonnière et son long martyre commence.

De très intéressantes projections ont été exécutées par M. Michel et la salle était fort bien aménagée dans ce but. On ne possède pas de portrait authentique de Jeanne d'Arc ; comme les plus grands artistes, soit dans la statuaire, soit dans la peinture, ont tous été tentés par la personnalité de l'héroïne, les reproductions sont extrêmement variées de traits, d'attitude et d'aspect. Elles ont passé nombreuses sous les yeux de l'auditoire charmé.

### Comment se renseigner sur la loi de deux ans ?

L'*Almanach du Drapeau* que reçoivent tous les ans en hommage le résident de la République, les principales autorités militaires et maritimes, et auquel l'année dernière l'Académie française a décerné une de ses plus hautes récompenses, vient de paraître avec des matières entièrement renouvelées et mises à jour d'un exceptionnel intérêt.

Cette merveilleuse petite encyclopédie embrasse toute la vie militaire depuis les données pratiques accumulées dans le *Memento des Connaissances militaires et maritimes* jusqu'aux articles d'une actualité saisissante : l'Armée chinoise et l'Armée marocaine, l'Épopée russo-japonaise, etc., les jeunes gens des futurs contingents et leur famille apprécieront surtout d'y trouver un précis de la Loi de deux ans expliquée. Le volume débute par 100 biographies et portraits des ex-

plorateurs français, puis viennent des articles sensationnels : les Femmes fortes les premiers Pompiers du Monde, les Forces franco-allemandes à la frontière de l'Est, etc. L'emplacement des troupes et les tableaux explicatifs des 257 catégories d'emplois réservés aux anciens militaires ont trouvé place dans les 500 pages de ce livre unique publié par Hachette et Cie, illustré de plus de 1.700 figures, 1 fr. 50 broché; cartonné, 2 fr.. Edition complète : *Petit Annuaire de l'Armée française*, 3 fr. 75.

L'intérêt de cette publication s'augmente de nombreuses primes et d'une dotation de 1200 francs pour un enfant de sous-officier et de 10.000 francs de prix répartis en 12 concours.

### \* EXPÉDITIONS

DE

## - FLEURS NATURELLES -

DE NICE

(Du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mai)

## ÉTIENNE--ARMAND

Expéditeur Fleuriste

à NICE (Alpes-Maritimes)

SPECIALITÉS

POUR

Fêtes — Banquets — Mariages

Réceptions

Cérémonies religieuses, etc.

Panier postal (350 grammes) . . . 2 fr. 00

Panier 3 kil. (colis postal) . . . 6 fr. 50

Panier 5 kil. (colis postal) . . . 10 fr. 50

(Franco domicile contre mandat-poste)

### INDIQUER

le jour que l'on désire recevoir

Tous ces envois renferment de superbes variétés d'œillets, roses, giroliées, marguerites, résedas, narcisses, anémones, mimosa, etc.

### LOGEMENT

A Louer

à SAINT-MARD, place de l'Église

S'adresser au bureau du Journal

## PLUS D'ACÉTYLÈNE

Par VÉCLAIRAGE

incandescent, au gaz portatif



Systemes PRUDHOMME et TISSIER

BREVETÉS S. G. D. G.

70 Bougies garanties, pour 0 fr. 02 l'heure

Pour tous renseignements et devis s'adresser à M. A. BEUVE, serrurier à Dammartin.

Les Frères SANTERRE, de Dammartin, font savoir à MM. les Propriétaires qu'ils sont toujours à leur disposition pour les travaux de Vidange qu'ils auraient à faire exécuter.

— Prix très modérés —

Étude de M<sup>e</sup> CAGNET, Huissier

### VENTE MOBILIÈRE

par autorité de Justice

Et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil de Meaux, le 16 Mai 1905

A THIEUX

Au domicile des époux Roussel Toutprix

Le DIMANCHE 12 NOVEMBRE, A 2 H.

Étude de M<sup>e</sup> LION, Greffier à Dammartin

### VENTE

d'

### ATTIRAIL DE CULTURE

à Villeneuve-sous-Dammartin

Au domicile de Mme V. Francert-Martin

par le ministère de M<sup>e</sup> LION

Le DIMANCHE 26 NOVEMBRE 1905

à 1 Heure

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIE